

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 01 juillet 2025, le Maire d'ARLEUX a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARLEUX comprenant une évaluation environnementale.

La personne publique responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme auprès de qui des informations peuvent être demandées est M. Bruno VANDEVILLE, Maire de ARLEUX. Contact : mairie d'ARLEUX : tel : 03.27.94.37.37.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 21 août au jeudi 25 septembre 2025 inclus soit 36 jours consécutifs. La clôture de l'enquête interviendra le jeudi 25 septembre 2025 à 17h00.

Par décision n°E25000077 / 59 en date du 27 mai 2025, M. le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné M. Michel DOCO en qualité de commissaire enquêteur titulaire et MME. Marinette BRULÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique (format papier) comprenant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), une évaluation environnementale stratégique ainsi que le porter à connaissance des services de l'Etat et le registre d'enquête publique (format papier) à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'ARLEUX, siège de l'enquête, place du Général De Gaulle, et consultables par le public, pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) :

- Du 21 août au 25 septembre 2025 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 8h30 à 11h30.

Le dossier d'enquête publique sera également déposé et consultable par le public :

- En mairie aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus, sur un poste dédié,
- Sur le site Internet de la commune : <https://www.arleux.fr/>
- Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6424>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie écrite ou orale lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie où il recevra le public :
 - Jeudi 21 août 2025 de 9h00 à 12h00
 - Jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
 - Jeudi 25 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Par voie écrite sur le registre d'enquête publique (format papier) mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture précisés ci-dessus.
- Sous format électronique sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6424> (5 fichiers maximum pour un poids total de 10 Mo, Image (jpg, gif, png), PDF ou Texte (doc, odt, rtf)).
- Par courrier postal à M. le Commissaire Enquêteur – Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme – Mairie d'ARLEUX – Place du Général De Gaulle – 59151 ARLEUX. Les observations et propositions pourront être également remises au commissaire enquêteur par mail à l'adresse : enquete-publique-6424@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions reçues avant le 21 août 2025 9h00 et après le 25 septembre 2025 17h00 ne pourront être prises en compte. Pour les observations et propositions transmises par courrier postal, le cachet de la poste fera foi.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. Le présent avis sera affiché en mairie et au CCAS de ARLEUX, sur les panneaux d'affichage de la commune et sur les sites des OAP, publié sur le site internet de la commune <https://www.arleux.fr/> et sur le registre <https://www.registre-dematerialise.fr/6424>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et consultables sur le registre d'enquête (format papier) et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6424>.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de ARLEUX, siège de l'enquête publique, pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune : <https://www.arleux.fr/> et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6424>.

Ces documents sont communicables à toute personne à ses frais, qui en fait la demande écrite adressée au Maire à l'adresse suivante : Mairie de ARLEUX – Place du Général De Gaulle_ 59151 ARLEUX ou par courrier électronique à mairie@arleux.com.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Monsieur Le Maire, Bruno VANDEVILLE

Bu_11

